



## DELIBERATION n° 2026-01-CS-12

Fonds européens

Animation - Fonctionnement du volet territorial des  
fonds européens du Pays de l'Isle en Périgord

Année 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : 19 décembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 19 janvier 2026 à 18 heures, salle Aliénor Commune de Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	12	JAUBERTIE Pierre	23	MOTARD Gilles
2	BASTIER Dominique	13	LACOMBE Alain	24	NARDOU Thierry
3	BOUTON Sylvie	14	LAGUIONIE Joël	25	NOYER Jean-Luc
4	CHAUSSADE Jean-Claude	15	LECONTE Dominique	26	OLLIVIER Alain
5	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	27	PARVAUD Jean
6	DELCROS Rodolphe	17	LESPINASSE Annie	28	PERLUMIERE Philippe
7	DENIS Claude	18	LOTTERIE Jean-Paul	29	PERPEROT Philippe
8	DOBBELS Stéphane	19	MAGNE Jean-Michel	30	RANOUX Jacques
9	ESCAT Liliane	20	MARTY Alain	31	SUDREAU Jean-Louis
10	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc	32	VEYSSIERE Marie-Rose
11	GASCHARD Dominique	22	MISCHIERI Pascal	33	VILLESUZANNE Daniel

51 Membres en exercices

33 Membres présents

18 Membres absents

**Objet : Fonds européens - Animation - Fonctionnement du volet territorial des fonds européens du Pays de l'Isle en Périgord - Année 2025**

**AR Prefecture**

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_12-DE  
Reçu le 28/01/2026

La demande de subvention européenne pour l'animation - fonctionnement du volet territorial des fonds européens du Pays de l'Isle en Périgord - Année 2025, se présente ainsi :

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes	
Nature	Montant en €	Origine	Montant en €
Chargée de mission - Frais salariaux	38 975.12	Europe – FEADER LEADER	40 712.26
Chargée de mission - Dépenses indirectes*	5 846.27	Région Nouvelle-Aquitaine sur salaire Chargée de mission 1 ETP	10 000.00
Chargée de mission – Défraiements**	1 559.00		
Frais de réception, JME et GAL	500.10		
Fournitures administratives	81.77		
Enquête qualitative	3 000.00		
LEADER France - Adhésion	750.00		
<b>Total dépenses</b>	<b>50 712.26</b>	<b>Total recettes</b>	<b>50 712.26</b>

\*Taux forfaitaire de 15% sur la base des dépenses de personnel : téléphone, loyer, charges, ...

\*\*Taux forfaitaire de 4% sur la base des dépenses de personnel : déplacement, hébergement, restauration, ...

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser le représentant légal à solliciter l'octroi de subventions du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 10 000 € et de LEADER à hauteur de 40 712.26 €,
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- D'autoriser le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

**Voix pour : 33**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Fait à Périgueux,  
Le 22 janvier 2026

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY

Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_12-DE  
Reçu le 28/01/2026